De la maternelle au baccalauréat

**L'éducation artistique et culturelle**

http://www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-et-culturelle.html

[](http://www.education.gouv.fr/agrandissement_media.php?media=171726)

**Les dispositifs proposant des activités artistiques et culturelles**

[Accompagnement éducatif](http://www.education.gouv.fr/cid5677/accompagnement-educatif.html) [École ouverte](http://www.education.gouv.fr/cid142/ecole-ouverte.html) [Classe à projet artistique et culturel (PAC)](http://eduscol.education.fr/D0061/PAC.htm) [Ateliers artistiques](http://eduscol.education.fr/D0061/ATARTS.htm)

**EN SAVOIR PLUS**

**Page à consulter**

**Le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle**Composé de 24 membres, le Haut conseil est une instance de consultation et d’orientation. Il émet notamment un avis et des préconisations à partir des rapports annuels qui lui sont soumis tout comme des travaux et des expériences qui lui sont présentés.  [Le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle](http://www.education.gouv.fr/cid75686/installation-du-haut-conseil-de-l-education-artistique-et-culturelle-dans-sa-nouvelle-composition.html)

**Communication en conseil des ministres : l'éducation artistique et culturelle**

La ministre de la culture et de la communication et le ministre de l'éducation nationale ont présenté, en conseil des ministres du 21 novembre 2012, une communication relative à l'éducation artistique et culturelle.

[Communication en conseil des ministres : l'éducation artistique et culturelle](http://www.education.gouv.fr/cid66290/communication-en-conseil-des-ministres-l-education-artistique-et-culturelle.html)

**Document à consulter**

**L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe** **Étude Eurydice, octobre 2009** Programmes, organisation, initiatives et recommandations pour la développer, évaluation des élèves et contrôle de la qualité, formation des enseignants [L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Actualite_pedagogique/87/1/Eurydice_124871.pdf)

**Textes de référence**

Décret n° 2013-783 du 28 août 2013 [Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle : composition et fonctionnement](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73716)

Circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 [Le parcours d'éducation artistique et culturelle](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673)

Circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007 [Les dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement](http://www.education.gouv.fr/bo/2007/5/MENE0700135C.htm)

Circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008 [Développement de l'éducation artistique et culturelle](http://www.education.gouv.fr/bo/2008/19/MENE0800388C.htm)

Annexe 2 de la circulaire [Enseignements et dispositifs existants](ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2008/19/MENE0800388C_annexe2.pdf)

Circulaire n° 2009-035 du 27 février 2009 [Partenariats au service de l'éducation nationale dans le domaine de l'éducation musicale](http://www.education.gouv.fr/cid24013/mene0900154c.html)

Note de service n°2013-107 du 9 juillet 2013  [Actions éducatives : programme prévisionnel 2013-2014](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=72820)

Circulaire n° 2009-140 du 6 octobre 2009 [Classes à horaires aménagés Théâtre dans les écoles élémentaires et les collèges](http://www.education.gouv.fr/cid49301/mene0914274c.html)

Circulaire n° 2010-012 du 29 janvier 2010 [Favoriser l’accès de tous les lycéens à la culture](http://www.education.gouv.fr/cid50473/mene1002846c.html)

Circulaire interministérielle n° 2010-032 du 5 mars 2010 [La dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes](http://www.education.gouv.fr/cid50781/mene1003709c.html)

Circulaire n° 2011-155 du 21 septembre 2011 [Le chant choral à l’école, au collège et au lycée](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57498)



**L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d’éducation artistique et culturel accompli par chaque élève se construit de l’école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d’une part, des enseignements et des actions éducatives d’autre part. Il conjugue l’ensemble des connaissances et des compétences que l’élève a acquises, des pratiques qu’il a expérimentées et des rencontres qu’il a faites dans les domaines des arts et de la culture.**

* Objectifs de l'éducation artistique et culturelle
* Mettre en œuvre le parcours d’éducation artistique et culturelle
* Développer les pratiques artistiques à l'école et en dehors de l'école
* Rencontrer les artistes et les œuvres, fréquenter les lieux culturels
* Pratiquer la musique à l’école
* L'enseignement généralisé d'histoire des arts
* Former les enseignants à l'éducation culturelle et artistique

**Objectifs de l'éducation artistique et culturelle**

L'éducation artistique et culturelle à l'école répond à trois objectifs :

* permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire
* développer et renforcer leur pratique artistique
* permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels

**Mettre en œuvre le parcours d’éducation artistique et culturelle**

**Le parcours d’éducation artistique et culturelle est mis en œuvre progressivement à partir de la rentrée 2013**, en s’appuyant sur les enseignements artistiques proposés dans les écoles et les établissements. Il doit être pensé de manière à assurer une **complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire**, notamment à travers les projets éducatifs territoriaux (PEDT).  Ce parcours doit **permettre à chaque élève d’aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part**, y compris en dehors de l’école. Il favorise également la cohésion au sein de l’école ou de l’établissement en mobilisant élèves, enseignants et parents autour de projets artistiques et culturels.  La mise en œuvre de ce parcours implique un **partenariat avec l’ensemble des acteurs du territoire** : équipes éducatives, opérateurs culturels, collectivités territoriales, milieu associatif, etc. Il encourage **une plus grande ouverture** des écoles et des établissements scolaires **sur leur environnement culturel proche**.  **Afin de faciliter le suivi du parcours des élèves, une application informatique nommée "Folios" est expérimentée** depuis la rentrée 2013 dans plusieurs académies.

**[](http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/43/1/Guide-parcours-EAC_288431.pdf)**

**Un guide pratique pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle**

* Construire le parcours d’éducation artistique et culturelle : les principes
* Mettre en oeuvre le parcours d’éducation artistique et culturelle
* Le suivi du parcours d’éducation artistique et culturelle

[Télécharger le guide pratique pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle](http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/43/1/Guide-parcours-EAC_288431.pdf)



**Développer les pratiques artistiques à l'école et en dehors de l'école**

Le développement des pratiques artistiques des élèves s'appuie d'abord sur les enseignements artistiques, principalement :

* les arts visuels et l'éducation musicale à l'école
* les arts plastiques et l'éducation musicale au collège
* les enseignements d'exploration "Création et activités artistiques" et les enseignements facultatifs et de spécialité "Arts" au lycée

Les classes à horaires aménagés, à l'école primaire et au collège (du CE1 à la 3e), proposent aux élèves volontaires et motivés un enseignement artistique renforcé en musique, danse ou théâtre.

En complément des enseignements, des **actions éducatives sont proposées à tous les élèves volontaires** : classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, résidences d'artistes, volet culturel de l'accompagnement éducatif, etc.

**Rencontrer les artistes et les œuvres, fréquenter les lieux culturels**

L'éducation artistique et culturelle privilégie le **contact direct avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles**, dans le cadre des enseignements artistiques comme dans celui des actions éducatives.

**Objectifs**

* éveiller la curiosité intellectuelle des élèves
* enrichir leur culture personnelle

Pour que les élèves se familiarisent avec les institutions culturelles, l'école met en place **des partenariats**, en étroite collaboration avec le ministère de la culture et de la communication, aux niveaux national et académique. Ces partenariats permettent de **développer des activités qui complètent les enseignements et d'ouvrir les élèves aux œuvres du patrimoine et de la création.** Au niveau local, les partenariats s'inscrivent dans le **projet d'école ou d'établissement, qui doit comporter un volet artistique et culturel**.

**Soutenir le dynamisme de la vie culturelle au lycée**

**Au lycée, les élèves sont les principaux animateurs de la vie culturelle de leur établissement**. Ils sont incités à prendre des initiatives dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire, notamment dans le cadre des maisons des lycéens (MDL). Pour ce faire, ils sont régulièrement accompagnés par les référents culture.

Le rôle des référents culture

Dans chaque lycée, **un référent culture anime la vie culturelle de l'établissement et a la charge des partenariats**. Ces référents **assurent la cohérence, le suivi et la mise en œuvre du volet culturel du projet d’établissement.** En lien avec les référents vie lycéenne, ils contribuent au développement de l’éducation artistique et culturelle avec les opérateurs culturels de proximité.

Une offre abondante dans le domaine de l'éducation à l'image

Fruit d’un **partenariat entre le CNC**, le ministère de l’éducation nationale et les collectivités territoriales,  **"École et cinéma", "Collège au cinéma" et "Lycéens au cinéma"** permettent aux élèves, depuis une vingtaine d’années, de découvrir des films de qualité, patrimoniaux et contemporains, choisis avec le CNC et projetés dans des salles de cinéma partenaires. Les projets comprennent une préparation et une exploitation en classe autour de la projection en salle. En 2010-2011, ces trois dispositifs bénéficiaient à près d’un million et demi d’élèves.

**Pratiquer la musique à l’école**

**La pratique musicale commence à l'école maternelle, se poursuit à l'école élémentaire et au collège pour tous et au lycée pour ceux qui le souhaitent**.

Elle est souvent la première occasion pour les élèves de **se produire en public**. Elle leur permet de **développer leur esprit d'équipe** **et de collaboration**, **contribue à leur intégration et élargit leur culture générale**.

Dans le domaine musical, les équipes pédagogiques des écoles et collèges sont incitées à développer :

* **la pratique du chant en classe**, qui fait travailler la mémoire des élèves, installe une cohésion de groupe et leur permet de découvrir le patrimoine musical commun
* **les chorales**, qui favorisent le travail collectif avec des élèves d’autres classes, voire d’autres établissements, notamment dans le cadre de chorales inter-degrés. La chorale, portée par un projet artistique exigeant, **aboutit à des spectacles publics ou à des prestations ponctuelles**, notamment lors de commémorations ou d’événements sportifs et culturels. Elle permet d’approfondir les pratiques vocales menées en classe et d’en renforcer le sens. À l'école, l'objectif est de permettre une **pratique quotidienne du chant** dans toutes les classes et de faire vivre une chorale dans chaque école.
* **les pratiques orchestrales à l'école** : la classe se transforme en orchestre, avec le concours de musiciens de l'école de musique locale.

**L'enseignement généralisé d'histoire des arts**

L'enseignement de l'histoire des arts concerne tous les élèves de l'école primaire au lycée. Il leur permet **d'acquérir des connaissances et des repères fondateurs d'une culture commune** en leur faisant découvrir des œuvres relevant de différents domaines artistiques, époques et civilisations.

Pluridisciplinaire, il est **assuré par tous les professeurs volontaires autour de projets communs** ; au collège, il est plus particulièrement porté par les enseignants d'histoire-géographie, d'arts plastiques et d'éducation musicale. Les programmes des différentes disciplines prennent en compte la contribution de chaque discipline à l'enseignement d'histoire des arts.

Cet enseignement est évalué par un **oral obligatoire au diplôme national du brevet**, à l'issue de la classe de troisième. L'épreuve se déroule dans le collège où sont scolarisés les élèves et son coefficient est identique aux autres épreuves (coefficient 2).

**Former les enseignants à l'éducation artistique et culturelle**

Les concours de recrutement, la formation initiale et la formation continue des enseignants mettent davantage l'accent sur l'éducation artistique et culturelle.

Le portail [www.education.arts.culture.fr](http://www.education.arts.culture.fr/) accompagne ce développement de l'éducation artistique et culturelle. Destiné prioritairement aux enseignants, il les guide vers des informations et des ressources pour faire la classe et pour se former. Il est animé conjointement par les ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture et de la communication.

Mise à jour : décembre 2013

**P**